



LE FIPH FP

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Information de Sylvie COUPAT

Service Fonction Publique - FEDATH

Fédération Départementale l'Aide par le Travail aux Handicapées





FEDATH

Fédération Départementale « l'Aide par le Travail aux
Handicapés »

➤ Fédération d'Associations

➤ créée en 1966 par la
Préfecture, la DDTE, la
CPAM et des associations-
handicap

➤ 27 salariés

➤ Rayonnement
départemental

➤ Partenaire des réseaux
de l'emploi

➤ Service Insertion
(Cap Emploi)

➤ Service Maintien dans
l'emploi Ergonomie

➤ Ingénierie en Parcours
de Formation

➤ Service spécifique jeunes

➤ Service fonction publique



FEDATH

Champs d'interventions possibles

**Diagnostic
(O.E.T.H.)**

**Information
et
Conseil
sur l'emploi**

**Soutien au
Recrutement
et suivi
en emploi**

**Maintien
en emploi**

**Formation
des
personnes
handicapées**

Sous-traitance

LE FIPH FP : le cadre

- **CODE DU TRAVAIL** : les employeurs privés et publics qui rémunèrent au moins 20 personnes (ETP) doivent réserver 6 % de leurs emplois aux travailleurs handicapés.
- **LOI DU 11 FEVRIER 2005 POUR « L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES »** : Création d'un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans les 3 fonctions publiques / le FIPHFP (*article 36 Loi n° 2005-102*)

↪ Depuis le 1^{er} janvier 2006, s'ils n'atteignent pas ce taux légal, les employeurs publics versent une contribution annuelle à ce nouveau fonds



LE FIPH FP : mission double

Collecter
des
Contributions

Financer
des aides
En faveur des
personnes handicapées
dans la fonction publique



LE FIPH FP : fonctionnement

(décret 2006-501 du 3 mai 2006)

- Etablissement Public Administratif, sous tutelle de l'Etat
- Gestion administrative : Caisse des Dépôts et Consignations / [site : www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)
- Un comité national mis en place le 07/06/2006
17 membres : employeurs des trois fonctions publiques, organisations syndicales et associations de personnes handicapées
- 26 comités locaux = gestion locale de proximité.



LE FIPH FP :

8 actions éligibles au financement

Action 1

Les aménagements de postes de travail (*y compris pour les agents reconnus inaptes- CM- mais ne faisant pas partie de la liste des catégories de personnes handicapées*) et les études

Action 2

Les rémunérations versées aux agents accompagnant une personne handicapée au travail (ou prestations équivalentes)

Action 3

Les aides versées pour améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés employés pour faciliter leur insertion professionnelle

Action 4

Les aides versées à des organismes contribuant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique



LE FIPH FP :

8 actions éligibles au financement

Action 5

La formation et l'information des travailleurs handicapés

Action 6

La formation et l'information des personnels en relation avec les travailleurs handicapés


Action 7

Les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Action 8

Les dépenses d'études entrant dans la mission du fonds





LE FIPH FP :

actions finançables aujourd'hui

Aménagements des postes de travail (*hors agents inapte*) effectués avec le concours du médecin du travail ou de prévention et des instances compétentes en matières d'hygiène et sécurité.

Coussins

**Fauteuils
ergo**

**Equipements
du lieu
de travail**

Mobiliers

**Autres
Compensations
du handicap**

**Outils
bureautiques**

**Outils
techniques**



LE FIPH FP :

actions finançables aujourd'hui

Les études sur les aménagements des postes de travail (*hors agent inapte*) :
5000 euros maximum

La formation aux aides techniques et l'information des travailleurs handicapés : 385 euros / jour maximum sur 10 jours maximum

Les adaptations des postes de travail destinée à maintenir dans leur emploi des agents reconnus inaptés (comité médical) et n'appartenant pas à l'une des catégories de personnes handicapées

